

RÈGLEMENT

CONCOURS DE DESSIN

« LE MONSTRE D'HALLOWEEN »

1. PRINCIPE

À l'occasion d'Halloween, la commune organise un concours de dessin sur le thème :

« IMAGINE TON MONSTRE D'HALLOWEEN ! »

Petits ou grands, laissez libre cours à votre imagination et créez le monstre le plus drôle, effrayant, étrange ou farfelu !

2. PARTICIPATION

- ✓ Le concours est ouvert à **tous**.
- ✓ Chaque participant peut présenter **un seul dessin**.
- ✓ Le dessin doit être une **création personnelle**.
- ✓ Toutes les **techniques** sont **autorisées** : crayons, feutres, peinture, collage, etc.
- ✓ Le dessin doit respecter le **thème « Monstre d'Halloween »**.

3. DÉPÔT DES DESSINS

- ✓ Les dessins doivent être déposés du **1er octobre au 23 octobre à minuit**, en mairie à **Laura BOURRET**.
- ✓ Chaque dessin devra être accompagné des **coordonnées du participant** : nom, prénom et coordonnées de contact au dos.
- ✓ Pour les participants mineurs, le nom et prénom du responsable légal pourront également être demandés.

4. PRÉSENTATION ET VOTE

- ✓ Les dessins seront exposés lors de la boum d'Halloween.
- ✓ Les **gagnants** seront désignés par le vote des membres du conseil municipal.
- ✓ **4 catégories** seront primées : adultes, ados, primaires et maternelles.

5. RÉCOMPENSES

- ✓ Les dessins gagnants apparaîtront dans l'**affiche d'Halloween 2027**.

7. DROIT À L'IMAGE ET UTILISATION DES DESSINS

- ✓ En participant au concours, le participant autorise l'organisateur à présenter son dessin dans le cadre du concours et des animations d'Halloween.
- ✓ Les dessins pourront notamment être utilisés pour l'affichage et la communication de l'événement.

8. BONNE HUMEUR OBLIGATOIRE !

- ✓ Le concours est avant tout un moment créatif, amusant et convivial !
- ✓ Les créations à caractère offensant, discriminatoire ou inapproprié pourront être refusées.